

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

## Direction Générale de la Prévention des Risques

Décision du 26 avril 2021

**relative à l'approbation du guide thématique « Appareils et matériels à gaz » -  
édition 4- élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de  
l'énergie gaz (CNPNG) et listé en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018**

NOR : TREP2112572S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Public** : tous publics utilisateurs d'installations domestiques fonctionnant au gaz, installateurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, fabricants d'appareils à gaz ou d'accessoires, organismes habilités pour viser les certificats de conformité, organismes habilités pour certifier les matériels à gaz.

**Objet** : décision portant approbation du guide thématique élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPNG) et intitulé « Appareils et matériels à gaz » figurant en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes.

**Entrée en vigueur** : la présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Notice** : par la présente décision, le guide thématique « Appareils et matériels à gaz » élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPNG) et référencé « Edition 4 – Mars 2021 » est approuvé. Il remplace le guide thématique « Appareils et matériels à gaz » élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPNG) et référencé « Edition 3 – Novembre 2020 ».

**Références** : La présente décision est publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

**La ministre de la transition écologique,**

Vu le code de l'environnement, notamment son livre V, titre V, chapitres IV et VII ;

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes, notamment son article 5 ;

Vu la décision BSERR n°18-014 du 13 avril 2018 portant reconnaissance d'un organisme professionnel compétent et représentatif pour l'établissement des guides listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 ;

Vu la décision du 23 octobre 2019 relative à l'approbation des guides thématiques élaborés par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) et listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 ;

Vu le courrier du Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) en date du 13 avril 2021 sollicitant l'approbation du guide thématique « Appareils et matériels à gaz » édition 4 – Mars 2021 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le guide thématique « Appareils et matériels à gaz » élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG), référencé « Edition 4 » et daté de MARS 2021, est approuvé.

**Article 2**

La référence au guide « Appareils et matériels à gaz » - Edition 3 - daté de NOVEMBRE 2020, dans la décision du 23 octobre 2019 susvisée, est remplacée par la référence au guide « Appareils et matériels à gaz » - Edition 4 - daté de MARS 2021.

**Article 3**

Le guide professionnel précité peut être obtenu gratuitement (hors frais de reprographie et de transmission) auprès du CNPG.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 26 avril 2021,

Pour la ministre et par délégation :  
Le chef du service des risques technologiques,

Philippe MERLE